

AU SERVICE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES COLLECTIVITÉS DU DOUBS



RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Territoire d'énergie Doubs - SYDED est un syndicat mixte fermé. Nous assurons, pour le compte des intercommunalités et des communes du Doubs, la mission d'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE), pilier indispensable de l'aménagement et de la cohésion des territoires, ainsi qu'un ensemble d'actions au service de la transition énergétique des territoires.

Le contexte énergétique mondial que nous traversons est profondément bouleversé. Crises géopolitiques, tensions sur les ressources, flambée des prix : ces réalités nous rappellent avec force que l'énergie est au cœur de notre souveraineté. Dans ce cadre, la transition énergétique n'est plus un choix, mais une exigence collective, qui appelle des réponses concrètes, territorialisées et solidaires. C'est précisément le sens de l'engagement du SYDED.

En investissant massivement dans les réseaux électriques, notamment dans les territoires ruraux, nous garantissons à chacun un accès fiable et sécurisé à l'électricité. Cette action est essentielle pour accompagner l'électrification croissante des usages – mobilités, chauffage, production d'énergies renouvelables – et éviter une fracture énergétique entre les territoires.

Mais notre responsabilité ne s'arrête pas là. Le SYDED assume pleinement son rôle d'ingénierie publique au service des communes. À travers le Fonds de Transition Énergétique, le conseil aux élus, l'accompagnement des projets et la mise à disposition d'outils structurants comme la cartographie, la réponse aux DT/DICT ou les groupements d'achats, nous apportons des réponses opérationnelles, au plus près des besoins. Le développement de services tels que la maintenance de l'éclairage public illustre cette volonté d'être un partenaire concret, efficace et réactif.

La rénovation de nos statuts s'inscrit dans cette ambition. Elle traduit une volonté politique claire : donner au SYDED les moyens d'agir davantage, plus rapidement, et de répondre aux attentes nouvelles des collectivités dans un environnement en profonde mutation.

Face aux défis énergétiques, nous faisons le choix d'une action publique forte, structurée et solidaire. Le SYDED est et restera votre outil au service des territoires, pour porter des projets utiles, durables et accessibles à tous. Cette plaquette s'inscrit dans cette dynamique. Elle vous permettra de mieux connaître vos représentants, nos compétences et les équipes mobilisées à vos côtés.

Ensemble, faisons de la transition énergétique une opportunité pour le Doubs.



Patrick CORNE
Maire de Marchaux-Chaudefontaine
Président de Territoire d'énergie Doubs - SYDED

COMMENT SOMMES-NOUS FINANCÉS? 3

RÉSEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

Concession & patrimoine	4
Éclairage public	5
Travaux d'électrification	6

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Rénovation énergétique de bâtiments	8
Mise en place de chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur	9
Distribution publique de chaleur	10
[CCRT] Contrat de chaleur renouvelable territorial	11
Installations photovoltaïques	12
[FTE] Fonds de transition énergétique	13
Achats groupés d'énergie	14
Grands projets EnR	15

Directeur de la publication: Patrick CORNE
Responsable de la rédaction: David MOUROT
Crédits photos: Territoire d'énergie Doubs - SYDED, SIDEDEC du Jura, Laure B Photographie, I Stock
Conception graphique d'après la charte Territoire d'énergie: Priscilla THÉNARD
Impression: L'imprimeur Simon (Ornans) 1 000 exemplaires

COMMENT SOMMES-NOUS FINANCÉS?



PARTICIPATIONS DES COMMUNES

Environ 1/3 des recettes du Syndicat est alimenté par les participations financières des collectivités pour les prestations suivantes :

- Participation aux travaux : une participation financière est due pour les travaux d'électrification (enfouissement des réseaux « secs », desserte intérieure des lotissements et zones d'activités publiques, raccordements, extensions) ainsi que pour la modernisation de l'éclairage public dans le cadre de ces opérations sous maîtrise d'ouvrage du Territoire d'énergie Doubs - SYDED.
- Honoraires de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre, conventions d'appui, vente d'énergie : ils correspondent aux frais de maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre des travaux réalisés en interne pour des opérations liées à l'électrification, à l'éclairage public, à la transition énergétique ainsi que les participations liées aux diagnostics bâtiments et chaufferies bois et au groupement d'achat d'énergies.

REDEVANCES DE LA CONCESSION

En tant qu'autorité concédante, le Syndicat perçoit des redevances du concessionnaire Enedis.

- Redevance de fonctionnement : elle finance les dépenses liées au contrôle de la concession et une partie du fonctionnement du Territoire d'énergie Doubs - SYDED.
- Redevance d'investissement : elle finance une part des travaux d'électrification.
- Convention Article 8 : elle co-finance une partie des travaux d'enfouissement.

SUBVENTIONS ET DOTATIONS

- Dotations du FACÉ : elles sont attribuées par l'État afin de financer les travaux des communes rurales.
- ADEME, État : ces subventions sont attribuées pour co-financer certains postes de chargés de mission et pour soutenir les actions liées à la transition énergétique.
- Participations d'Enedis : elles sont attribuées pour aider au financement des travaux d'enfouissement et aux travaux d'extensions.
- Autres

EN CHIFFRES

Ressources financières du Territoire d'énergie Doubs - SYDED : environ 16,8 M €/an

16,8

Source CFU

TICFE

Cette taxe, prélevée sur les factures des consommateurs, permet de soutenir financièrement des opérations liées à la transition énergétique, des opérations liées à des travaux d'électrification. Une dernière partie est reversée aux communes.

QU'EST-CE QUE LA TICFE ?

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le syndicat perçoit la taxe sur la consommation finale d'électricité (TICFE), qui représente environ 3 % de la facture d'électricité TTC d'un consommateur. Cette taxe est prélevée sur tous les habitants des communes du territoire du syndicat de moins de 2 000 habitants, et celles de plus de 2 000 habitants ayant délibéré de façon concordante avec le Territoire d'énergie Doubs - SYDED.

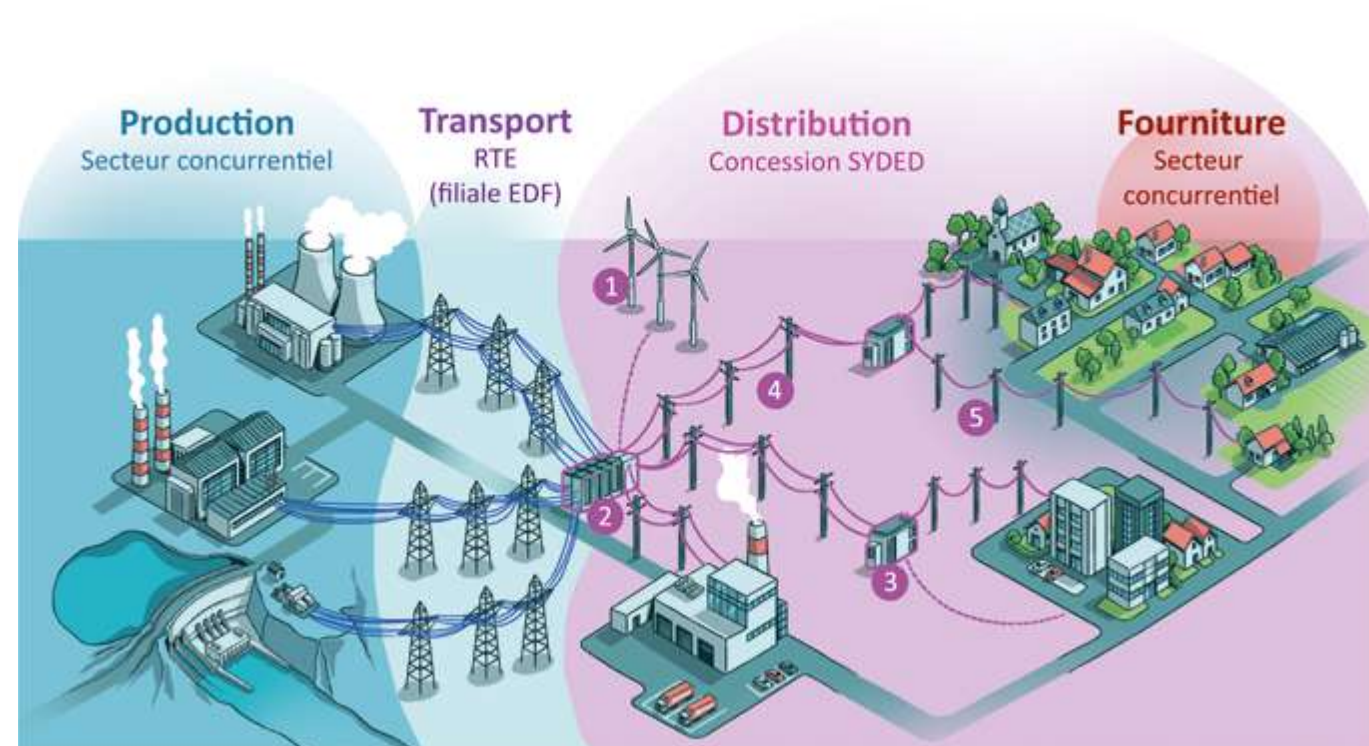
Comment est utilisé cet argent ? Cette taxe constitue une recette annuelle d'environ 4,9 M € destinée au financement des communes rurales :

- 1/4 est reversé aux communes ;
- 1/3 est utilisé dans le cadre du fonds de transition énergétique du syndicat (voir p.13) ;
- Le reste est consacré au financement de travaux et d'actions à destination des communes.

Source CFU 2025

CONCESSION & PATRIMOINE

Une mission de service public : garantir à tous la qualité du réseau d'électricité



L'organisation du service public d'électricité

À QUI APPARTIENT LE RÉSEAU PUBLIC D'ÉLECTRICITÉ ?

Dans le Doubs, le SYDED est l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) pour le compte de 553 communes.

Les AODE sont propriétaires des réseaux de distribution publique d'électricité et détiennent la compétence en matière de distribution d'électricité. Elles jouent un rôle central de pilotage et de contrôle.

- ① **Production** : 603 GWh (consommation : 2 721 GWh)
- ② **Poste(s) source** : 23
- ③ **Poste(s) HTA/BT** : 6 428
- ④ **Réseau HTA** : 5 449 km dont 54,30 % en souterrain
- ⑤ **Réseau BT** : 5 925 km dont 51,10 % en souterrain

QU'EST-CE QUE LE CONTRAT DE CONCESSION ?

Le 14 décembre 2020, un nouveau contrat de concession a été signé entre le SYDED, Enedis et EDF TRV pour une durée de 30 ans. À travers ce contrat le SYDED délègue l'exploitation et le développement du réseau à Enedis, et la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés à EDF TRV.

Le contrat décrit le service, les ouvrages concédés, les investissements, les engagements environnementaux et sociétaux ainsi que les conditions de service aux clients que doivent assurer les concessionnaires. En contrepartie, Enedis et EDF versent chaque année des contributions financières au SYDED : redevances de fonctionnement et d'investissement, participation article 8.

COMMENT LA CONCESSION EST-ELLE CONTRÔLÉE ?

Le SYDED veille au respect des engagements contractuels : qualité de service, maintenance, investissements adaptation aux évolutions (ex. transition énergétique).

Ce contrôle s'effectue par :

- L'analyse annuelle du compte-rendu d'activité de concession
- L'audit annuel d'Enedis et EDF TRV
- Le contrôle au quotidien du service concédé.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

La maintenance et la rénovation de votre parc d'éclairage public



Rénovation du parc d'éclairage public à Méréy-sous-Montrond

Tout en gardant votre **compétence éclairage public**, **Territoire d'énergie Doubs - SYDED vous accompagne dans la maintenance et la rénovation de votre parc.**

UNE RÉDUCTION DE VOS CONSOMMATIONS ET DE VOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

FIN DE LA COMMERCIALISATION DES AMPOULES « SHP » en 2027 !

Le passage à la technologie LEDS entraîne :

- Une réduction de votre consommation énergétique allant jusqu'à 60 %
- Une diminution de votre facture énergétique
- Un impact sur la biodiversité réduit en choisissant l'abaissement ou la coupure nocturne, ainsi qu'une température d'éclairement adaptée.

EXPLOITER ET MAINTENIR VOTRE PARC

Le SYDED vous propose un service de maintenance et d'exploitation de votre parc d'éclairage public avec pour objectifs de :

- Constituer et exploiter la base patrimoniale technique et géographique de votre parc ;
- Fiabiliser le fonctionnement des installations ;
- Garantir des performances durables des équipements ;
- Dépanner rapidement quel que soit le nombre de points lumineux concernés ;
- Disposer d'un service d'astreinte accessible 24/7 ;
- Rationaliser les coûts.

Ces services vous sont proposés pour une contribution forfaitaire de 20 €/an et par point lumineux.

RÉNOVER ET MODERNISER VOTRE PARC

Le SYDED vous propose un appui technique et financier pour les travaux de rénovation de vos luminaires.

Un projet clefs en main

Le SYDED peut assurer pour votre compte une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui comprend l'inventaire et le diagnostic de votre parc, la rédaction des pièces du marché de rénovation, les études et le suivi des travaux jusqu'à leur réception définitive.

Un soutien financier

Consulter le guide des aides financières

Le guide des aides

www.syded.fr/nos-aides-financieres

TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION

La réalisation des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité



Raccordement

Raccordement lotissements communaux

Renforcement

Sécurisation

Enfouissement

Le contrat de concession entre Territoire d'énergie Doubs - SYDED et Enedis définit la répartition de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau public de distribution d'électricité. Cette répartition est fonction du type de travaux, et du caractère rural ou urbain de la commune où ils sont réalisés.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le syndicat est compétent pour les travaux d'électrification en Basse Tension (BT) en zone rurale.

QUELS SONT LES TRAVAUX RÉALISÉS ?

→ Renforcement des réseaux (à l'initiative du SYDED)

Travaux permettant de résorber les chutes de tension et de réajuster les besoins en puissance dans un objectif de qualité de fourniture de l'électricité aux usagers.

→ Sécurisation des réseaux (à l'initiative du SYDED)

Remplacement des réseaux aériens basse tension fils nus par des réseaux souterrains ou aériens torsadés moins vulnérables afin d'améliorer leur résilience face aux aléas climatiques.

→ Raccordement (à l'initiative de son demandeur)

Travaux consistant à développer le réseau électrique afin d'alimenter de nouveaux usagers.

→ Un appui financier

Le SYDED finance une partie des travaux de raccordement.

 **Le guide des aides**

www.syded.fr/nos-aides-financieres

200

Le SYDED conduit chaque année environ 200 opérations de travaux.

EN CHIFFRES

AU SERVICE DE L'ÉQUITÉ TERRITORIALE

Les travaux d'électrification à l'initiative du SYDED sont totalement financés par le SYDED et le CAS FACÉ, sans reste à charge pour les collectivités.

Le **Compte d'Affectation Spéciale pour le Financement des Aides aux Collectivités pour l'Électrification Rurale** est porté par l'État.

Le CAS FACÉ est un dispositif de péréquation créé pour réduire les disparités entre zones urbaines et rurales et permettre le financement de projets essentiels à la modernisation des réseaux électriques des collectivités.



Enfouissement Vanclans

ZOOM SUR L'ENFOUISSEMENT

QUELS SONT LES TRAVAUX RÉALISÉS ?

L'enfouissement des réseaux consiste à remplacer les liaisons aériennes par des liaisons souterraines sans impact visuel. Ces travaux permettent d'embellir l'espace public en faisant disparaître les câbles qui surplombent les rues et les habitations. Ces opérations peuvent s'inscrire facilement dans un projet de réaménagement global de l'espace public incluant d'autres réseaux – gaz, eau potable entre autres – et la réfection des voiries, des trottoirs, et des espaces verts.

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE PRIVILÉGIÉ ET PERSONNALISÉ

Chaque commune dispose d'un « chargé d'études et de travaux » (CET) identifié, qui est son interlocuteur dédié et privilégié. Il coordonne l'intégralité des opérations de son secteur et pilote :

→ Études de faisabilité d'enfouissement

La commune exprime son besoin et ses attentes au CET qui établit ensuite un avant-projet sommaire (APS) avec un plan et un coût estimatif du projet pour la commune.

→ Suivi des opérations

Le CET pilote l'ensemble du projet depuis la phase études jusqu'à la réception définitive.

UN ACCOMPAGNEMENT FINANCIER POUR LES ACTEURS DES TERRITOIRES

Le SYDED finance une partie des travaux réalisés par les collectivités dans les conditions précisées sur notre site www.syded.fr/nos-aides-financieres.

QUELS SONT LES BÉNÉFICES ?

→ **Esthétique** : disparition des poteaux et fils visibles, valorisant le paysage urbain et rural.

→ **Fiabilisation du réseau** : modernisation, sécurisation et renforcement du réseau basse tension.

Si travaux coordonnés des réseaux télécoms et d'éclairage public.

→ **Anticipation des besoins** : intégration des réseaux télécoms sans nouveaux supports aériens.

→ **Performance énergétique** : amélioration de la performance technique et économique du parc d'éclairage public, économies d'énergie et réduction de la pollution lumineuse.

5,5

5,5 M€ HT investis chaque année dans les travaux d'enfouissement

EN CHIFFRES

Chantier d'enfouissement à Chalezeule



L'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ À L'INITIATIVE DES COLLECTIVITÉS peut être coordonné avec celui des réseaux d'éclairage public et de télécommunications.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE BÂTIMENTS

Une assistance pour la rénovation énergétique globale et performante d'un bâtiment

LES MULTIPLES ATOUTS D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE PERFORMANTE

Faire le choix de rénover ses bâtiments c'est entretenir son patrimoine bâti et améliorer le confort des occupants, tout en réduisant ses dépenses énergétiques.

VOUS AVEZ DIT PERFORMANCE ?

Pour être efficace, une rénovation doit être globale. On agit sur l'enveloppe du bâtiment mais aussi sur les différents systèmes énergétiques : le chauffage, la ventilation, le refroidissement, la production d'eau chaude sanitaire et les auxiliaires (pompes et ventilateurs).

- On diminue les consommations énergétiques en assurant une bonne isolation thermique de l'enveloppe et en maîtrisant l'étanchéité à l'air.
- On choisit des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire performants et peu émetteurs de CO₂, couplés à des régulations adaptées aux usages.
- On s'assure de la qualité de l'air intérieur par le biais d'une ventilation performante.
- On diminue toutes les consommations électriques annexes (éclairage, circulateurs, etc.).

UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

Pour vous assister dans cette démarche, le SYDED propose un accompagnement technique et financier, assuré par un technicien spécialisé en rénovation énergétique performante de bâtiment. Il intervient de l'écriture du programme à la réception des travaux :

- Aide à la programmation
- Ingénierie financière
- Aide à la consultation et au choix du maître d'œuvre
- Suivi de la réalisation de l'opération

Sans se substituer au maître d'œuvre qui est responsable de l'opération, il assiste la collectivité durant toute la vie du projet tant aux niveaux techniques, financiers qu'administratifs.

UN SERVICE CUMULABLE AVEC LES AIDES FINANCIÈRES DU SYDED

En complément de ce service, des aides financières peuvent être mobilisées (FTE, CCRT...).

Le guide des aides

www.syded.fr/nos-aides-financieres



Rénovation du bâtiment de l'ancienne poste à Landresse – Création de 2 logements et mise en place d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur au sous-sol

65

EN CHIFFRES

65 projets de rénovation ont déjà été accompagnés dont 80 % ont atteint le niveau BBC et 20 % le niveau « Performance »

Construction d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur à Damprichard

L'ÉTUDE ÉNERGÉTIQUE : UNE PREMIÈRE ÉTAPE INDISPENSABLE

Avant de se lancer dans une opération de rénovation énergétique d'un bâtiment ou de changement de système de chauffage, il est essentiel de faire réaliser une étude permettant de vérifier la faisabilité technique et financière du projet.

Pour ce faire, le SYDED accompagne les collectivités en proposant des prestations « clé en main » d'audits énergétiques et d'études de faisabilité pour la mise en place de systèmes à chaleur renouvelable.



Le guide des aides

Des aides financières du SYDED (Fonds de Transition Énergétique, Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial) peuvent également être sollicitées (voir www.syded.fr/nos-aides-financieres et www.syded.fr/ccrt).

LA MAINTENANCE CVC

L'entretien de vos installations CVC (chauffage, ventilation, climatisation) est essentiel pour maîtriser vos consommations énergétiques, garantir la pérennité de vos équipements, assurer la qualité de l'air intérieur et le confort des occupants de vos bâtiments.

Afin de vous aider à trouver un prestataire de qualité répondant à vos besoins, le SYDED tient à votre disposition des modèles de dossiers de consultation des entreprises.

Contact : energie@syded.fr

MISE EN PLACE DE CHAUFFERIE BOIS AVEC OU SANS RÉSEAU DE CHALEUR

Vous souhaitez remplacer votre système de chauffage par un système récent utilisant une énergie locale, renouvelable et peu émettrice de CO₂ ? Vous envisagez de raccorder plusieurs de vos bâtiments à un réseau de chaleur ?

Un chargé de mission peut vous proposer une assistance technique, administrative et financière pour accompagner vos projets de rénovation ou de création de chaufferies bois, avec ou sans réseau de chaleur, par le biais d'une prestation de service.



DISTRIBUTION PUBLIQUE DE CHALEUR

Des réseaux de chaleur à énergie renouvelable dans les communes



La chaufferie de Blamont et son réseau de chaleur, mise en service en octobre 2025

Vous disposez de plusieurs bâtiments dans un périmètre restreint et vous souhaitez initier un projet de chauffage collectif vertueux ?

UNE RÉPONSE ADAPTÉE À L'ÉCHELLE COMMUNALE

Une chaufferie centralisée alimente un réseau de chaleur qui dessert plusieurs bâtiments publics et privés dans un périmètre optimisé. Chaque bâtiment raccordé dispose d'une sous-station adaptée à ses besoins.

UNE OPÉRATION QUE VOUS POUVEZ DÉLÉGUER AU SYDED

Si le réseau dessert plusieurs « clients » distincts, alors il relève d'un service public qui doit être administré par une collectivité. La compétence « distribution publique de chaleur » peut être exercée par la commune ou être transférée, par exemple au SYDED. Si l'étude de faisabilité est concluante et que la commune transfère la compétence au SYDED, alors ce dernier assure l'ensemble des missions nécessaires au service.

LA COMMUNE GARDE L'INITIATIVE, MAIS PAS LE PORTAGE DU PROJET

Le SYDED organise la maîtrise d'ouvrage : étude et construction des installations ; la gestion des contrats de raccordements et la facturation aux usagers ; la maintenance et l'exploitation des ouvrages. Il porte le financement et assure un bilan équilibré sur 20 ans grâce à la vente de chaleur. Chaque abonné paie une redevance composée d'une part variable liée à sa consommation réelle et d'une part fixe couvrant les charges d'investissement et d'exploitation.

LA CHAUFFERIE DE BLAMONT ET SON RÉSEAU DE CHALEUR

CAS PRATIQUE

Chaufferie alimentée par **600 tonnes de bois déchiqueté** par an

19 bâtiments raccordés le long d'un réseau de 1100 m (9 bâtiments publics et 10 bâtiments résidentiels privés)

450 tonnes de CO₂ évitées par an soit 200 000 litres de fioul évités

[CCRT] CONTRAT DE CHALEUR RENOUVELABLE TERRITORIAL

Un dispositif pour financer vos installations de chaleur renouvelable



QU'EST-CE QUE CE DISPOSITIF ?

Le Contrat Chaleur Renouvelable territorial est un dispositif d'accompagnement financier et technique mis en place par l'ADEME et dédié aux projets de production de chaleur renouvelable et de récupération. Contrairement au Fonds Chaleur dont il est issu, il peut s'appliquer aux projets de toutes tailles, même les plus modestes.

QUELLES INSTALLATIONS SONT CONCERNÉES ?

- Chaudières bois-énergie
- Réseaux de chaleur
- Systèmes géothermiques
- Panneaux solaires thermiques
- Systèmes de récupération de chaleur fatale

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

1. Le maître d'ouvrage prend contact avec le SYDED dès l'émergence du projet.
2. Le SYDED vérifie l'éligibilité du projet et accompagne le porteur dans la constitution de son dossier de demande d'aide.
3. Une fois complet, le projet est soumis à la commission d'attribution des aides de l'ADEME pour validation.
4. Après accord de l'ADEME, le porteur du projet et le SYDED signent la convention de financement relative à l'opération.

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

Toutes les collectivités et entités privées situées dans le département du Doubs, hors Grand Besançon Métropole (qui dispose de son propre CCRT). À noter que les particuliers ne sont pas éligibles.

QUAND CONTACTER LE SYDED ?

Dès la phase de pré-étude, afin de vérifier la compatibilité du projet avec les critères du Fonds Chaleur.

Contact
energie@syded.fr

4,5

EN CHIFFRES

À travers ce contrat, l'ADEME confie au SYDED l'instruction, l'animation et la gestion déléguée d'une enveloppe de plus de **4,5 M€ de subventions** sur la période 2025-2028.

INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES

Une assistance pour la mise en œuvre de vos installations photovoltaïques

Pour l'installation de systèmes photovoltaïques, nous vous proposons un accompagnement complet, alliant expertise technique, financière et administrative.

POUR QUELS PROJETS ?

- Installations de puissance comprise entre 9 kWc et 500 kWc ;
- Installations en toiture ou en ombrière ;
- Installations en revente totale ou en autoconsommation individuelle ;
- Opérations d'autoconsommation collective.

UN SERVICE « TOUT COMPRIS »

Un technicien spécialisé est à votre disposition pour réaliser :

- Une étude permettant de vérifier l'opportunité technique et financière d'une installation photovoltaïque.
- Une assistance complète allant de la consultation des entreprises à la réception des travaux.

UN APPUI FINANCIER

En savoir +

www.syded.fr/nos-aides-financieres

DES SOLUTIONS COMPLÉMENTAIRES

En collaboration avec ses partenaires régionaux, le SYDED déploie des outils innovants pour soutenir les projets en lien avec le solaire photovoltaïque.

BOUCL'ENR COMTOISE :

UN OUTIL POUR FACILITER VOS PROJETS D'AUTOCONSUMMATION COLLECTIVE OUVERTE

L'autoconsommation collective ouverte permet de partager l'électricité renouvelable produite entre plusieurs consommateurs publics comme privés.

Plus complexe que les opérations patrimoniales, elle nécessite notamment la création d'une Personne Morale Organisatrice (PMO) pour représenter les acteurs d'une même boucle.

L'association Boucl'EnR Comtoise joue le rôle de PMO mutualisée, et accompagne ses membres dans la création et la gestion de leurs opérations d'ACC ouverte.

SAS HÉMÉRÉ :

UN OUTIL DE TIERS INVESTISSEMENT PHOTOVOLTAÏQUE

La SAS Héméré est un outil novateur de tiers investissement de petites et moyennes centrales photovoltaïques (de 36 kWc à 500 kWc) tournées vers l'autoconsommation individuelle. Issue d'un partenariat entre 6 acteurs locaux historiques*, Héméré s'adresse aux entreprises, aux collectivités et aux acteurs parapublics pour massifier l'installation de panneaux photovoltaïques sur le périmètre des départements du Doubs, du Jura et de la Haute Saône.

* Sedia, le Crédit Agricole de Franche-Comté, la Banque des Territoires et les 3 syndicats d'énergie : SYDED, SIEDEC et SIED70

Installations photovoltaïques sur l'atelier municipal à Tarcenay-Foucherans



[FTE] FONDS DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LES OPÉRATIONS SOUTENUES PAR LE FTE

- ① Rénovation de bâtiments
- ② Chaufferie bois avec ou sans réseau de chaleur
- ③ Solaire photovoltaïque et thermique
- ④ Géothermie à forage vertical
- ⑤ Télégestion

En savoir +

<https://www.syded.fr/le-fonds-de-transition-energetique>

QU'EST-CE QUE LE FTE ?

Le FTE est un dispositif visant à soutenir financièrement les projets d'investissements en faveur de la maîtrise de l'énergie et du développement des énergies renouvelables pour les collectivités éligibles :

- Les communes de moins de 2 000 habitants ;
- Les communes de plus de 2 000 habitants dont la gestion de la TICFE est transférée au SYDED ;
- Les intercommunalités (sous certaines conditions).

Ce fonds, d'environ 1,5 M €/an est alimenté par une partie des recettes de la TICFE (voir p.3).

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

La demande est à transmettre via le chargé de mission transition énergétique du secteur, à contacter le plus en amont possible de votre projet pour s'assurer du respect de tous les critères.

Après instruction, lorsque le dossier est complet, il est soumis au comité syndical qui le valide et notifie la subvention.

Le guide des aides et conditions du FTE est disponible sur <https://www.syded.fr/espace-documentaire>.



ACHATS GROUPÉS D'ÉNERGIE

Fourniture d'électricité, de gaz naturel et de granulés bois : des tarifs maîtrisés

Électricité et gaz naturel

Vous souhaitez simplifier la souscription de vos contrats d'électricité et/ou de gaz naturel ?

Rejoignez le groupement d'achats portés par les 8 syndicats d'énergie Bourgogne-Franche-Comté !

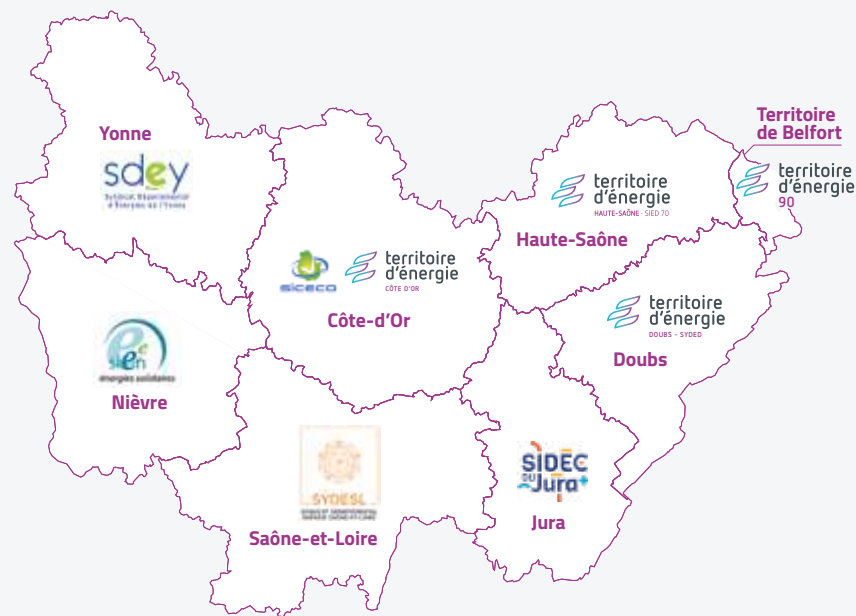
Que propose le groupement ?

Des contrats d'une durée de 3 ans pour :

- tous les sites alimentés en électricité, peu importe la puissance ;
- tous les sites alimentés en gaz naturel, et non en gaz propane et butane.

Des services associés :

- Un outil en ligne de suivi de vos consommations et de vos factures ;
- un interlocuteur privilégié : au SYDED, un(e) gestionnaire de groupement est dédié au groupement.



La souscription à ces contrats repose sur une adhésion à un groupement de commandes, proposée lors de campagnes organisées tous les trois ans.

En savoir +
sur les prochaines campagnes
www.syded.fr/achats-groupes-electricite-gaz-naturel

2 075 adhérents
(majoritairement des collectivités) pour
42 000 points de livraison

EN CHIFFRES

Granulés bois

Votre collectivité est utilisatrice ou future utilisatrice de granulés de bois ?

Rejoignez dès maintenant le groupement de commandes du SYDED !

Au plan pratique, le SYDED se charge de la passation des marchés dans le respect du code de la commande publique. Chaque adhérent garde la maîtrise de l'exécution de ses contrats (commandes, suivi des livraisons, paiements) selon ses besoins propres.

L'adhésion au groupement peut se faire à tout moment, toutefois, elle n'est effective que pour les achats dont la procédure n'est pas encore engagée : un nouveau membre ne peut prendre part à un accord-cadre déjà en cours au moment de son adhésion.



GRANDS PROJETS EnR

Accompagner et concrétiser la transition énergétique locale



Deux outils complémentaires pour accompagner les territoires, de la décision à la réalisation des grands projets de production d'énergies renouvelables.

Nos conseillers « Les Générateurs »

Les conseillers « Les Générateurs » accompagnent les collectivités dans le développement de leurs projets d'énergies renouvelables électriques. Leur rôle est d'apporter un conseil stratégique indépendant, objectif et adapté aux enjeux locaux.

Sur quels projets ?

Éolien, photovoltaïque au sol, y compris agrivoltaïsme, en toiture, en ombrière ou flottant.

Leur accompagnement :

Les Générateurs proposent un suivi personnalisé, adapté aux besoins de chaque territoire. Ils aident à comprendre les enjeux, à analyser les opportunités, à dialoguer avec les développeurs et sécuriser les décisions au bénéfice des collectivités d'implantation. Leur intervention en amont permet d'anticiper les risques, d'optimiser les retombées financières locales et de garantir la cohérence du projet avec les attentes du territoire.

Ce service est **gratuit** et entièrement pris en charge par le SYDED pour les collectivités du Doubs.

SEM EnR Citoyenne

La SEM EnR Citoyenne est une société de droit privé, dont l'actionnariat est majoritairement détenu par les syndicats d'énergies. Le SYDED détient 33,7 % des parts à parité avec le SIEDEC du Jura. La Région Bourgogne-Franche-Comté, le Crédit Agricole et d'autres actionnaires minoritaires complètent le tour de table.

Que fait la SEM ?

La SEM EnR Citoyenne conseille, accompagne, développe, construit et exploite des installations de production d'énergies renouvelables en partenariat étroit avec les collectivités et les citoyens du Doubs et du Jura.

Une gouvernance partagée

La SEM place les collectivités au cœur des projets :

- participation à la gouvernance ;
- possibilité d'entrer au capital des sociétés de projet ;
- implication à toutes les étapes, de l'émergence à l'exploitation.

L'objectif est de garantir des projets maîtrisés localement et créateurs de valeur pour le territoire.

38

EN CHIFFRES

38 projets de parcs de production renouvelable (éolien, photovoltaïque, hydraulique) sont en cours de développement.
Données 2026

↑ Parc solaire à Courlaoux (Jura)



Territoire d'énergie Doubs - SYDED
33 rue Clément Marot 25000 Besançon
Tél 03 81 81 73 03 | contact@syded.fr
www.syded.fr



**territoire
d'énergie**
DOUBS - SYDED